



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 17 décembre 2015

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 1.2.8, 1.2.9, 6.1, 6.2, 2.1, 2.2, 2.3, 8.1 et 8.2

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h35.

Étaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 3.11), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.6), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 2.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 1.1.3), M. Thierry MORTON (à partir du 3.6), M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 7.5), M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUNET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 4.2) **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 7.1) **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Osselle** : Mme Sylvie THIVET **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pugey** : M. Frank LAIDIE (à partir du 7.1) **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Routelle** : M. Daniel CUCHE **Saône** : M. Yoran DELARUE (représenté par Mme Sylvie GAUTHEROT) **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire-Arcier** : M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jacques GROSERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Sylvie WANLIN **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Busy** : M. Alain FELICE **Champoux** : M. Philippe COURTOT **François** : M. Claude PREIONI **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Torpes** : M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, T. BIZE (à partir du 3.12), P. BONTEMPS, YM. DAHOUI, J. GROSERRIN, JS. LEUBA (à partir du 2.3), C. MICHEL (à partir du 1.1.4), T. MORTON (jusqu'au 3.5), M. OMOURI, S. PESEUX, D. SCHAUSS (jusqu'au 7.4), M. SEBBAH, S. WANLIN, P. CHANEY, C. PREIONI, D. HUOT (jusqu'au 7.1), P. CONTOZ (à partir du 4.2), P. BELUCHE, JM. BOUSSET, D. JACQUIN (à partir du 3.6).

Mandataires : P. MOUGIN, E. MAILLOT (à partir du 3.12), R. REBRAB, D. POISSENOT, P. BONNET, M. LOYAT (à partir du 2.3), D. DARD (à partir du 1.1.4), N. BODIN (jusqu'au 3.5), C. WERTHE, L. FAGAUT, K. ROCHDI (jusqu'au 7.4), ML. DALPHIN, B. FALCINELLA, J. BAVEREL, B. GAVIGNET, P. CONTOZ (jusqu'au 7.1), D. HUOT (à partir du 4.2), J. KRIEGER, T. JAVAUX, JL. FOUSSERET (à partir du 3.6).

Délibération n°2015/003029

Rapport n°3.1 - Aktya - Augmentation du capital social

Aktya - Augmentation du capital social

Rapporteur : Dominique SCHAUSS, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020 SEM PATRIMONIALE « investissement »	Montant Budget 2015 : 1 417 500 € Montant de l'opération : 1 409 999,50 € sur 3 ans

Résumé :

Afin de permettre à la SEM Aktya de mettre en œuvre les opérations de développement/reconversion d'immobilier d'activités demandées par le Grand Besançon en décembre 2013, le Grand Besançon a délibéré dans un premier temps en faveur d'une avance en compte courant d'associé à hauteur de 1 400 000 €, puis dans un second temps sur la transformation de cette avance en augmentation de capital + solde 10 K€. Il convient de délibérer sur les conditions de cette transformation et sur son montant définitif ainsi que le calendrier des opérations.

I. Présentation générale

Le Conseil Communautaire du 18 mai 2015 a acté le principe de la souscription par le Grand Besançon au projet d'augmentation de capital d'Aktya, l'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon, par la transformation en capital d'une avance en compte courant accordée fin 2013 + solde 10 K€.

L'augmentation de capital a pour objectif de renforcer les fonds propres de la SEM pour lui permettre de poursuivre son développement, et notamment de se positionner sur les projets du Grand Besançon.

Pour mémoire, le Grand Besançon est actuellement actionnaire principal à 33,75 % d'Aktya.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 2015 d'Aktya a présenté le plan de développement à moyen terme actualisé, qui confirme la nécessité de renforcer les fonds propres pour porter les projets à venir, et les modalités définitives de l'augmentation du capital.

Le montant global d'une augmentation de 4,2 M€ a également été confirmé.

Le processus se déroulera en deux temps :

- d'une part, une revalorisation du capital par incorporation de réserves et augmentation de la valeur vénale des actions, ce qui portera la valeur du capital à 13 381 343 € pour 1 006 116 actions existantes, soit une valeur nominale de 13,30€ par action.
Ceci ne modifie pas la répartition de chacun des actionnaires existants dans le capital.
- d'autre part, une augmentation de capital par apport en numéraire et création de 316 916 actions nouvelles d'une valeur nominale de 13,30€ l'unité, ceci pour un montant global de 4 214 983 €. Les actions à créer sont destinées aux actionnaires actuels et à la Région de Franche-Comté qui a souhaité entrer au capital de la société.

Le tableau ci-après fait apparaître à titre informel la situation des capitaux propres à l'issue de ces deux opérations :

actionnaires	Capital après incorporation de réserves	En %	Augmentation proposée	Capital après opérations	En %
CAGB	4 516 201,20	33.75	1 409 999,50	5 926 200,70	33.68
Ville Besançon	2 197 213,20	16.42	692 996,50	2 890 209,70	16.43
Département Doubs	1 826 555,50	13.65	0	1 826 555,50	10.38
CDC	3 012 170,70	22.51	945 004,90	3 957 175,60	22.49
Caisse d'Epargne	1 014 351,10	7.58	314 997,20	1 329 348,30	7.55
Crédit Agricole	814 837,80	6.09	251 995,10	1 066 832,90	6.06
Autres	13,30	-		13,30	-
Région Franche-Comté			599 989,60	599 989,60	3.41
TOTAL	13 381 342,80	100%	4 214 982,80	17 596 325,60	

Au final, le capital s'établira à 17 596 325,60 € pour 1 323 032 actions de 13,30 € de valeur nominale.

II. Transformation de l'avance en capital - modalités définitives

L'avance en compte-courant avait été accordée pour un montant de 1 400 000 €, et sa transformation en capital avait été autorisée par le Conseil Communautaire du 18 mai 2015.

Le montant définitif de l'augmentation de capital pour la CAGB s'établit à 1 409 999,50 €.

La procédure d'incorporation de réserves et d'augmentation de capital en numéraire décrites ci-dessus est proposée à l'ensemble des actionnaires anciens et nouveaux sur une durée de 3 ans, soit en 2015, 2016 et 2017.

La souscription est sollicitée fin 2015, au plus tard début 2016.

L'échéancier de transformation de l'avance en compte courant en capital pour la Grand Besançon s'établit donc ainsi :

	Augmentation proposée	2015	2016	2017
CAGB transformation de l'avance en augmentation de capital	1 400 000,00	469 999,84	469 999,83	460 000,33
Apport complémentaire	9 999,50			9 999,50
TOTAL	1 409 999,50	469 999,84	469 999,83	469 999,83

MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMILLE, N. BODIN, M. FELT, JL. FOUSSERET, B. GAVIGNET, P. GONON et T. MORTON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- approuve les modalités de la transformation de l'avance en compte courant en capital d'Aktya,
- autorise M. Dominique SCHAUSS à signer l'avenant n°1 à la convention d'avance en compte courant d'associé.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 89
Contre : 0
Abstentions : 2



Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

**Avenant n°1 à la convention d'avance de compte courant d'associé
- Transformation en capital**

Entre :

La CAGB, représentée par Monsieur Dominique SCHAUSS, Vice-Président, dûment habilité à cet effet par une délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2015, ci-après dénommée « l'associé »,

Et :

Aktya, Société Anonyme d'Economie Mixte Locale au capital de 8 551 986 €, inscrite au RCS de Besançon sous le numéro B 493 017 776, dont le siège social est à Besançon, 6 rue Louis GARNIER, représentée par Monsieur Bernard BLETTON, habilité par une délibération du Conseil d'administration en date du 22 novembre 2013, ci-après dénommée « la Société » ,

Il a d'abord été exposé ce qui suit :

Conformément aux dispositions des articles L.1522-4 et suivants du CGCT, « les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, en leur qualité d'actionnaire, prendre part aux modifications de capital ou allouer des apports en compte courant d'associé aux SEM locales dans les conditions définies à l'article L 1522-5 ».

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est le premier actionnaire au sein du capital de la Société d'Economie Mixte « Aktya » pour un montant total de 4 516 201.20 € soit 33.75 % du capital qui s'élève à 13 881 342.80 € (après incorporation de réserves sur la base d'une revalorisation des actions et par transformation de l'avance d'associés d'ores et déjà versée en décembre 2013).

Le conseil de communauté du 17 décembre 2013 a adopté à l'unanimité une délibération destinée à réaliser un apport en compte courant d'associé de 1,4 M€ à la Société d'Economie Mixte Patrimoniale Aktya. Cet apport a fait l'objet d'une convention conclue en date du 20 décembre 2013 entre la CAGB et Aktya. Il doit être transformé en capital afin de permettre le développement d'Aktya et notamment son positionnement sur les projets du Grand Besançon.

Le conseil de communauté du 18 mai 2015 a acté le principe de la souscription par le Grand Besançon au projet d'augmentation du capital d'Aktya par la conversion en capital de la somme de 1,4 M€ à laquelle s'ajoute un solde de 10 k €.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 2015 a présenté le plan de développement à moyen terme actualisé et a précisé les modalités définitives de l'augmentation de capital.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de l'avenant

En application des articles L.1522-4 et suivants du CGCT et de la convention du 20 décembre 2013 la CAGB a versé une avance en compte courant d'associé d'un montant de 1 400 000 € à la société Aktya destinée à couvrir les besoins temporaires de trésorerie liés à la mise en œuvre de son plan de développement dont plusieurs investissements initiés par la CAGB.

Cette avance, à laquelle est ajoutée la somme de 9999,50 €, est transformée en augmentation de capital selon l'échéancier suivant :

- 2015	=	469 999,84 €
- 2016	=	469 999,83 €
- 2017	=	469 999,83 €

Article 2 - Durée de la convention

La convention du 20 décembre 2013 précitée est prolongée jusqu'au 31 décembre 2017.

Fait en 2 exemplaires à, le

Pour Aktya,
Le Directeur Général Délégué,

Bernard BLETTON

Pour l'associé,
Le Vice-Président de la CAGB,

Dominique SCHAUSS